

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
15/04/2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement  
F01113P0084

#### 1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD934xRD15 EN GIRATOIRE SUR LES COMMUNES  
DE GUERARD, MAISONCELLES-EN-BRIE ET POMMEUSE

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° e)	Giratoire nécessitant 1ha76a d'emprises

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Création d'un carrefour giratoire au niveau de l'intersection entre la RD 934 et la RD 15

## 4.2 Objectifs du projet

Les RD15 et RD934 se croisent hors agglomération pour former une intersection en croix dit carrefour de Saint-Blandin. Celui-ci est aménagé en double tourne-à-gauche sur la voie principale (RD934) et son régime de priorité est le Stop sur la voie secondaire (RD15).

La configuration périurbaine de ce carrefour présente au Sud, un bâti linéaire parallèle à la RD934, masquant la visibilité aux automobilistes provenant de la RD15 Sud. De même, celle-ci présente une pente importante au droit du carrefour, rendant difficile l'insertion sur la RD934 ou sa traversée.

Par ailleurs, à l'heure de pointe du soir, une remontée de file importante de l'ordre de 150 m a été identifiée sur la RD15 Nord en approche du carrefour. Celle-ci est liée au nombre important de véhicules tournant à gauche vers Coulommiers et qui s'insert difficilement dans la circulation de la RD934 où les vitesses pratiquées dépassent souvent les 90 km/h réglementaires.

Les objectifs du projet sont de sécuriser et de fluidifier les échanges en facilitant notamment l'insertion sur la RD934 et sa traversée, aux heures de pointes où des remontées de files importantes sont constatées sur la RD15.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement consiste à réaliser un giratoire à 4 branches. Le rayon extérieur sera de 25m et la chaussée annulaire de 8m.

Les branches situées sur la RD934 seront désaxées vers le Nord afin d'éloigner la route du bâti. Un traitement en place est prévu pour la réalisation de la partie supérieure des terrassements, les remblais et la couche de forme.

Un double fossé sera réalisé afin de séparer les eaux naturelles du bassin versant des eaux de la chaussée et des accotements qui seront collectées dans un bassin de rétention.

Un délai de 6 mois est prévu pour la réalisation du chantier.

Différents modes d'exploitations sous chantier sont prévus selon l'état d'avancement du chantier.

Phase 1 : Les branches Est et Ouest (RD934) seront réalisées hors emprises de chaussée existantes et ne perturberont pas le trafic des deux RD.

Phase 2 : Les branches Nord et Sud (RD15) ainsi que les délaissés seront réalisés sous alternats, la RD15 Sud sera barrée et une déviation sera mise en place.

Phase 3 : Les raccordements sur la RD934 seront réalisés sous alternats.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic de la RD934 et de la RD15 après mise en service du futur giratoire sera identique au trafic actuel, respectivement de l'ordre de 10000 véhicules/jour et 2500 véhicules/jour.

Le carrefour giratoire diminuera la vitesse élevée sur la RD934 et permettra aux usagers de la RD15, et en particulier à ceux venant du Sud, d'avoir une meilleure perception du carrefour réduisant ainsi le sentiment d'insécurité existant.

Une partie de l'ancienne chaussée de la RD934 sera conservée afin de sécuriser les accès riverains existants qui seront raccordés sur la RD15 Sud.

Ces travaux sont l'occasion d'une requalification paysagère. Ainsi une haie taillée sépare l'espace de desserte des riverains depuis l'ancienne RD 934, du nouveau tracé et un mail est replanté sur l'ensemble des emprises publiques. Constitué d'arbres tige de grand développement, il compose une façade au hameau et contribue à signaler l'inflexion de la route.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- 1 - Le projet sera soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.
- 2 - Une enquête publique au titre du code de l'expropriation sera nécessaire à défaut d'accord amiable pour l'acquisition des emprises du projet.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Au titre de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Giratoire :	
Nombre de branches	4
Rayon extérieur	25m
Largeur chaussée annulaire	8m
Emprises du projet	1ha76a
Surface de chaussée	4500m <sup>2</sup>
Bassin de rétention	(500m <sup>2</sup> , 250m <sup>3</sup> )
Espace végétalisé	7700m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Carrefour RD934xRD15 sur les territoires des communes de Guérard, Maisoncelles-en-Brie et Pommeuse.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 2 ° 9 ' 88 " S Lat. 48 ° 8 ' 36 " O

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usages du sol actuel : routier, agricole et aéroportuaire.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Pour la Commune de Guérard : PLU approuvé le 14 février 2012  
Règlement applicable à la zone du projet : zone A (Agricole).
- Pour la Commune de Maisoncelles-en-Brie : POS approuvé le 21 Juillet 1989  
Modifié le 23 mars 1990, (PLU en cours d'élaboration)  
Règlement applicable à la zone du projet : zone NCz (Agricole) et zone UZ (Activité industrielle liée à l'aéronautique).
- Pour la Commune de Pommeuse : POS approuvé le 12 juin 1992  
Règlement applicable à la zone du projet : zone Ncz (Agricole)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la Commune de Guérard uniquement, le projet se situe dans le périmètre d'un plan d'exposition au bruit des aéronefs.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la Commune de Guérard uniquement, le projet se situe dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles prescrit : risque sécheresse.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les drainages liés à l'agriculture seront rétablis via un collecteur principal.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera 4100 m3 de matériaux d'apport. Il sera demandé à l'entreprise de rechercher une provenance des matériaux minimisant l'utilisation des ressources naturelles conformément à la démarche "Route Durable" menée par le Département. A noter également, que pour minimiser les apports en matériaux, un traitement en place est prévu pour la réalisation de la partie supérieure des terrassements, les remblais et la couche de forme.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Agricole (12 651 m <sup>2</sup> ) Zone Aéroportuaire (4 593 m <sup>2</sup> )
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sources de bruit inéluctables pendant la réalisation des travaux sont encadrées dans une démarche Schéma d'Organisation Environnementale, mise en place par le Département, dont l'un des principaux objectifs est de réduire le plus possible les diverses nuisances engendrées par les chantiers. Dans sa phase exploitation, le projet ne générera aucune augmentation du trafic, par conséquent aucune augmentation du niveau sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales du bassin versant naturel actuellement mixées avec les eaux de la route seront séparées et rétablies dans le milieu naturel par un système de double fossés.</p> <p>Les eaux de la chaussée et des accotements seront collectées dans un bassin de rétention. Après décantation des matières polluantes, celles-ci seront rejetées dans le milieu naturel (Ru de Saint Blandin). Le bassin permettra aussi de stopper une pollution accidentelle.</p>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase de réalisation, des matériaux de déconstruction seront produits et valorisés au maximum par recyclage.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet nécessite 12 651 m<sup>2</sup> d'acquisition foncière sur le domaine agricole, cependant il ne morcelle pas les exploitations et les accès seront rétablis sans détour.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à créer un giratoire au carrefour RD 934 x RD 15 dans un environnement sans caractéristique spécifique. Il ne générera pas d'augmentation du trafic. La configuration nouvelle du carrefour permettra d'éloigner le trafic de l'axe principal, des quelques habitations existantes en bordure de la RD934.

Le dossier au titre de la loi sur l'eau imposant une conformité des assainissements, le projet améliorera la qualité des rejets dans le milieu naturel.

L'environnement proche du carrefour sera valorisé par un aménagement paysager des emprises.

Par conséquent les impacts environnementaux étant limités, une étude d'impact ne nous semble pas justifiée.

Le Directeur de la Région de la Capitale-Nationale

OPTIONNEL



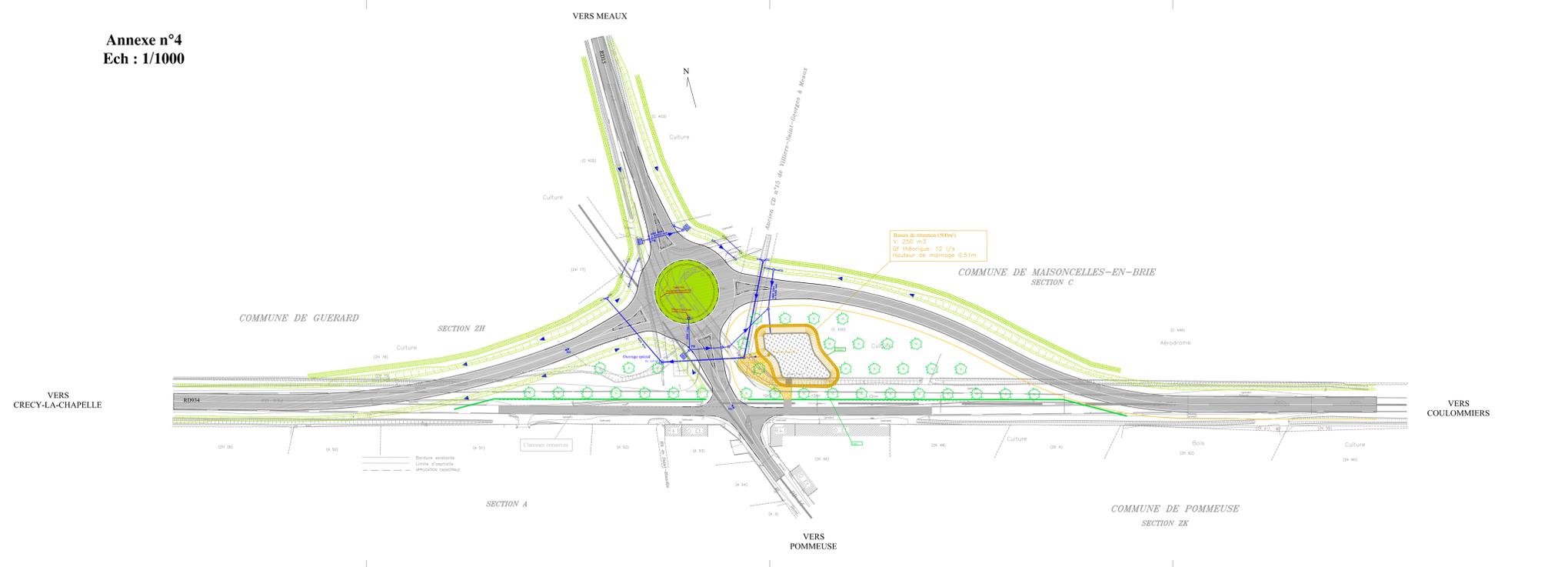
ANNEXE N°3 La localisation cartographique des prises de vues est représentée sur l'annexe n°5  
Photo n°1 prise le 29/03/2012



Photo n°2 prise le 29/03/2012



Annexe n°4  
Ech : 1/1000



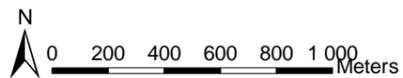
# PLAN DE SITUATION

Ech : 1/25 000



Cartographie : Département de Seine-et-Mame - DPR - Laurent PERROTIN - 07/11/2012  
Sources : Département de Seine-et-Mame - DPR - SIG  
©IAU-idf©IGN - BDTOP0©InterAtlas 2009  
REPRODUCTION INTERDITE

□	PR	—	Bretelles nationales
<b>Réseau routier détaillé</b>		—	Départementales secondaires
—	Autoroutes	—	Bretelles départementales
—	Bretelles autoroutières	—	Autres voies
—	Nationales		





Fossé rejoignant le Ru de Saint Blandin

Double fossé

AMENAGEMENT PAYSAGER  
Plantations : arbres et haie

▷ N° : prise de vue des photos (Annexe 3)

